



## Réunion du Comité Syndical

du mercredi 9 avril 2008

CS – 2.08

### Modification du tableau des emplois permanents

**RAPPORT**  
Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que le tableau annuel 2008 des emplois permanents a été arrêté par délibération n° CS 1.07 du 13 février 2008.

Il indique que des modifications sont à apporter. Elles entrent dans le cadre d'une réorganisation des services à propos de laquelle le Comité Technique Paritaire, consulté le 23 janvier 2008, a émis un avis favorable, et se présentent comme suit :

	Création	Suppression
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet		2
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet		1

A l'UNANIMITÉ le Comité Syndical :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la modification du tableau des emplois permanents, telle que fixée ci-avant.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le 14 AVR. 2008 conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en Préfecture le 14 AVR. 2008

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

Emile GEHANT 14 AVR. 2008

